

**Protocole de jumelage
entre
la Municipalité de Zhangjiakou
(Province du Hebei, République populaire de Chine)
et
la Ville de Chambéry
(Auvergne-Rhône-Alpes, République française)**

**中华人民共和国河北省张家口市和
法兰西共和国尚贝里市 (CHAMBÉRY)
建立友好城市关系协议书**



Vu les relations diplomatiques établies entre la Chine et la France ;

Vu la volonté commune de promouvoir la connaissance et l'amitié entre nos deux peuples ;

Vu la volonté de renforcer et développer entre la coopération amicale la municipalité de Zhangjiakou et la commune de Chambéry ;

Vu le mémorandum signé en Chine le 15 février 2017 entre nos deux villes.

1. La Municipalité de Zhangjiakou, Province du Hebei, République populaire de Chine (ci-après dénommée « la municipalité de Zhangjiakou ») et la Ville de Chambéry, République française (ci-après nommée « la Ville de Chambéry ») ont convenu d'engager une relation de coopération dont les objectifs sont les suivants :
 - Développer tout type de coopération et d'échanges dans les domaines du commerce, des technologies, de la culture, du tourisme et du sport qui profitent au rayonnement et au développement des deux territoires,
 - Promouvoir l'investissement et les interactions économiques entre les entreprises des deux territoires,
 - Favoriser la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, d'enseignement professionnel et d'enseignement secondaire sous la forme d'échanges de pratiques professionnelles, d'échanges de personnel et par la mise en place de programmes de formation.
2. Il est entendu que les deux villes feront la promotion touristique de leur ville partenaire à travers leurs médias respectifs.
3. Sur la base d'une coopération amicale, les deux villes s'engagent à maintenir des contacts à long terme, à renforcer l'échange de personnel et les visites sur chacun des territoires.
4. Ce présent accord prendra l'effet, à partir de la date de signature et ce, pour une durée de 5 ans renouvelable.

Cet accord est signé le 29 novembre 2018 à Chambéry (France) en deux exemplaires, par les représentants des deux municipalités. Les versions en deux langues sont certifiées authentiques et véritables.

Pour la Municipalité de Zhangjiakou,
Le Maire


WU Weidong

Pour la Ville de Chambéry,
Le Maire


Michel DANTIN



中华人民共和国河北省张家口市(以下简称“张家口市”)和法兰西共和国尚贝里市，根据中法两国建交（公报）原则，为增进中法两国人民的了解和友谊，巩固并发展两地的友好合作，基于 2017 年二月十五日在中国签订的友好城市备忘录，经过友好协商，双方同意建立友好城市关系。

一、双方为达到以下几点目标做出共同努力：

（一）双方根据平等互利的原则，在经济、贸易、科技、文化、教育、旅游、体育等方面开展多种形式的交流与合作，促进双方城市的共同繁荣与发展。

（二）大力推动冰雪产业发展。鼓励冰雪设备、冰雪装备制造企业到对方投资兴业，实现双方产业互动。

（三）支持双方高等院校、职业教育和中学开展合作办学，人员交流及人才培养。

二、双方在各自媒体介绍对方城市，宣传对方旅游资源，扩大城市旅游影响力，实现旅游资源互动开发。

三、根据友好合作需要，双方保持长期的联系和磋商，加强双方人员的交流互访。

四、本协议书自签字之日起生效。本协议书有效期为五年。有效期满后，如无一方提出终止协议可顺延。

本协议书于 2018 年 11 月 29 日在法国尚贝里签订，一式两份。用中文、法文两种文字写成。两种文本具有同等效力。

中华人民共和国张家口市


武卫东

法兰西共和国尚贝里市


米歇尔 当坦

